

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 3 avril 2017 à 20h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présents les conseillers Deborah Beattie, Jamie Moore, Jean Pierre Bergeron, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Sont également présents la secrétaire d'assemblée, Sara Czyzewski, et du public.

2017-04-68 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 3 AVRIL 2017

1. Agenda
2. Procès-verbaux du 6 mars 2017
3. Comptes payables
4. Dépôt du rapport financier 2016
5. Nomination de vérificateur externe
6. Appel d'offres, déneigement des chemins municipaux
7. Règlements –
 - a) Adoption du règlement 257-G modifiant le règlement de traitement des élus
 - b) Adoption du règlement 316 établissant un tarif applicable aux dépenses occasionnées par la participation à un congrès, d'un employé municipal du Canton de Hemmingford
8. Octroi de contrat de pavage 2017
9. Changement de date de la séance ordinaire de novembre
10. Dérogation mineure
11. Appui CPTAQ
12. Proclamation semaine nationale santé mentale 2017-2018
13. Autorisation de dépenses
 - a) administration
 - b) voirie
 - c) service des incendies
 - d) appuis financiers, dons
 - e) autres
14. Rapports mensuels
 - a) Inspecteur de la voirie
 - b) Inspecteur municipal en bâtiment
 - c) Service des incendies
15. Sujets divers
16. Correspondance
17. Période des questions
18. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie
ET RÉSOLU, unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour modifié, avec le point 15, "Sujets divers", ouvert.

2017-04-69 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 MARS 2017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jamie Moore,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 6 mars 2017, tel que déposé.

2017-04-70 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2017, ou par une appropriation de surplus ;

201700132	2017-03-08	Golf Hemmingford	15,000.00 \$
201700133 et 302800134		Payables séances au 6 mars	
201700135	2017-03-09	RECEIVER GENERAL FOR CANADA	1,363.00 \$
201700136	2017-03-13	Ministère du revenu du Québec	5,478.12 \$
201700137	2017-03-13	Receveur Général du Canada	2,219.24 \$
201700138	2017-03-16	Bell Canada	218.83 \$
201700139	2017-03-16	Bell Mobilité	19.50 \$
201700140	2017-03-16	Bureau en Gros	404.51 \$
201700141	2017-03-16	Hydro-Québec	2,903.32 \$
201700142	2017-03-16	Rona (FCDQ)	7.35 \$
201700143	2017-03-16	BELL Canada - INTERNET	115.64 \$
201700144	2017-03-21	Henry Pascone & Diane Jubinville	1,159.50 \$
201700145	2017-03-21	Kimberley Nixon	658.50 \$
201700146	2017-03-21	Benoit Coulombe & Nancy Blanchette	171.00 \$
201700147	2017-03-27	Petite caisse - bureau	278.05 \$
201700148	2017-03-30	Bell Canada	127.50 \$
201700149	2017-03-30	BELL Canada - INTERNET	112.40 \$
201700150	2017-03-30	CIBC Visa	733.67 \$
201700151	2017-04-03	Refuge AMR	167.63 \$
201700152	2017-04-03	Aréo-Feu Ltée	366.20 \$
201700153	2017-04-03	CNESST	1,340.57 \$
201700154	2017-04-03	Dunton Rainville	229.95 \$
201700155	2017-04-03	Électricité Pierre Fortin	197.07 \$
201700156	2017-04-03	Fonds d'information	8.00 \$
201700157	2017-04-03	Hemmingford Community Library	1,260.07 \$
201700158	2017-04-03	Village de Hemmingford	1,680.47 \$
201700159	2017-04-03	Kenneth Marlin	55.00 \$
201700160	2017-04-03	MRC des Jardins-de-Napierville	51,779.85 \$
201700161	2017-04-03	Recy Compact Inc.	15,187.78 \$
201700162	2017-04-03	Somac Diesel performance Inc.	343.82 \$
201700163	2017-04-03	Variétés Hemmingford	7.12 \$
201700164	2017-04-03	Ville de St-Rémi	2,243.07 \$
201700165	2017-04-03	Dubuc Sylvie	21.56 \$
201700166	2017-04-03	Pavages M.C.M.Inc.	42,727.01 \$
201700167	2017-04-03	Dery Telecom	174.24 \$
201700168	2017-04-03	CMP Mayer Inc.	5,402.12 \$
201700169	2017-04-03	Centre de services partagés	551.33 \$
201700170	2017-04-03	JALEC INC.	393.16 \$
201700171	2017-04-03	Geston USD inc. Loubac	245.59 \$
201700172	2017-04-03	Mecanique Hemmingford	55.89 \$
201700173	2017-04-03	R Hebert Printing	81.63 \$
201700174	2017-04-03	BUDGET PROPANE	665.24 \$
201700175	2017-04-03	Paul Blanchard	471.89 \$
201700176	2017-04-03	IMPERIAL OIL Ltd. - ESSO	1,117.52 \$
201700177	2017-04-03	Plomberie PLM inc.	666.13 \$
201700178	2017-04-03	Sara Czyzweski	305.36 \$
201700179	2017-04-03	André Barrière	520.00 \$
201700180	2017-04-03	Research Consultants International	1,990.00 \$
201700181	2017-04-03	Nicholson, Stephen	1,845.00 \$

201700182	2017-04-03	CSSS Jardins-Roussillon	22.23 \$
201700183	2017-04-03	Hemmingford Fire services	2,875.00 \$
201700184	2017-04-03	Hemmingford Fire services	4,347.30 \$
		Plus salaires estimés	17,000.00 \$
			187,314.93 \$

Les dépenses autorisées à la séance:

201700185	2017-04-04	Foire de Havelock	150.00 \$
201700186	2017-04-04	Royal Canadian Legion	200.00 \$
201700187	2017-04-03	COMAQ	1,749.92 \$
			189,414.85 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
 APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de **187,314.93 \$** plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2016

La directrice-générale et secrétaire-trésorière dépose les résultats financiers 2016.

Le rapport indique :

des revenus de	2 266 318\$
des dépenses de	1 829 307\$
Résultant dans un surplus préliminaire avant investissement, de	385 162\$

Et après ajustements pour investissements, résultant dans un surplus de Pour l'année,	532 514\$
---------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

Le conseil prend acte du rapport financier 2016 et du rapport du vérificateur.

2017-04-71 NOMINATION DE VÉRIFICATEUR EXTERNE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
 APPUYÉ par le conseiller Jamie Moore
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCORDER le mandat de vérification pour l'exercice financier 2017 à la même firme qu'en 2016, soit à Lefavre, Labrèche, Gagné, CA, SENCRL, conformément à l'article 966 du *Code municipal*;

DE PRÉCISER que ce mandat inclut la préparation des rapports nécessaires pour les divers programmes gouvernementaux, incluant pour le programme de subvention de la taxe sur l'essence;

D'AUTORISER les frais reliés à ce mandat, tel que prévu au budget pour l'exercice 2017.

DÉPÔT AU CONSEIL DE LA LETTRE DÉMISSION CONSEILLER NUMÉRO 1

Par la présente, le secrétaire-trésorier dépose au conseil une lettre de démission reçue en date du 3 avril 2017, du conseiller occupant le siège no 1, M Robert Sanschagrin.

2017-04-72 APPEL D'OFFRES, DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPALUX

ATTENDU QUE l'entente pour la période de 2014 à 2017 pour l'entretien des chemins en hiver conclu avec les Pavages MCM inc. est venue à échéance du printemps 2017 ;

ATTENDU QUE le conseil désire faire un appel d'offres, conformément à l'article 935 du *Code municipal* et selon la politique de la gestion contractuelle, pour l'entretien du réseau routier local de la municipalité aux mêmes conditions indiquées dans l'ancien cahier des charges, le sel et sable/abrasif fourni par la municipalité ;

ATTENDU QUE les données sur les chemins municipaux seront mises à jour pour tenir compte des modifications au réseau routier ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYÉ par le conseiller Jamie Moore
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la dg, secrétaire-trésorière soit autorisée à procéder à un appel d'offres public, conformément à l'article 935 du *Code municipal* et selon la politique de gestion contractuelle de la municipalité, pour l'entretien des chemins en hiver pour une période de : Option A- un an ou OPTION B- 3 ans et selon les conditions indiquées dans le cahier des charges dressé à ces fins, et de l'autoriser à signer au nom de la municipalité, les documents reliés à ces procédures ;

QUE la dg soit autorisée à établir la date limite pour la réception des soumissions cachetées et scellées au bureau municipal et l'ouverture publique des soumissions dans la salle du conseil de l'hôtel de ville ;

QUE le conseil autorise l'engagement et le paiement des frais reliés à ces procédures ;

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais ni responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

2017-04-73 ADOPTION RÈGLEMENT 257-G MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPALUX

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'apporter des modifications au règlement numéro 257-C, déjà amendé par 257-D,257-E et 257-F, sur le traitement des élus municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné par Lucien Bouchard à la séance régulière du 6 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné en date du 7 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le règlement no. 257-G soit adopté et qu'il entre en vigueur selon la loi.

2017-04-74 RÈGLEMENT 316 ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE AUX DÉPENSES OCCASIONNÉES PAR LA PARTICIPATION À UN CONGRÈS, UNE ACTIVITÉ DE FORMATION OU ACTIVITÉ DE REPRÉSENTATION, D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL DU CANTON DE HEMMINGFORD.

ATTENDU QUE le conseil trouve utile d'adopter un règlement concernant le remboursement des frais encourus par les employés municipaux lors de leurs participations à un congrès, une activité de formation ou activité de représentation de la municipalité ;

ATTENDU QU'un avis de motion avec dispense de lecture lors de l'adoption du règlement a dûment été donné à la séance régulière du 6 mars 2017, par Jamie Moore ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jamie Moore, APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie ET RÉSOLU, unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le règlement no. 316 soit adopté et qu'il entre en vigueur selon la loi.

2017-04-75 OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE 2017

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford s'est jointe (résolution 2017-01-13) à un regroupement des municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville pour l'appel d'offres pour les travaux de pavage pour 2017;

ATTENDU QUE la MRC des-jardins-de-Napierville a géré l'appel d'offres public regroupé pour les 4 municipalités participantes et a reçu les 7 soumissions suivantes pour le contrat de pavage pour le Canton de Hemmingford;

Entrepreneur	Coût total, avec taxes
MSA Infrastructures Inc.	490, 234.64\$
Pavages Chenail inc.	504, 885.96\$
Ali Construction inc.	509, 612.74\$
Pavage Axion Inc.	516, 696.95\$
Sintra Inc	520, 440.78\$
Eurovia	539, 766.87\$
Pavages Ultra	558, 380.82\$

ATTENDU QUE le comité des routes recommande que le contrat soit accordé à MSA Infrastructures inc. le plus bas soumissionnaire conforme au cahier de charges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Mineau, APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'OCTROYER le contrat de revêtement d'une partie du réseau routier municipal à la compagnie MSA Infrastructures inc. pour un montant total de 490, 234.64\$ taxes incluses ;

D'AUTORISER la directrice générale d'approuver une variation de quantité jusqu'à 15% supplémentaire si nécessaire;

D'APPROUVER les crédits nécessaires à ces fins, tel que budgété pour l'exercice financier 2017;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer tout document relié à ce dossier;

D'INCLURE les coûts encourus pour les améliorations du chemin dans le prochain programme de la taxe d'accise;

DE REMERCIER la MRC des-jardins-de-Napierville d'avoir géré le dossier d'achat regroupé pour les municipalités participantes.

2017-04-76 CHANGEMENT DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE NOVEMBRE

Considérant qu'en vertu de l'article 148 du Code Municipal du Québec, la Municipalité peut par résolution modifier la date ou l'heure des séances régulières au calendrier ;

Considérant que les élections municipales se tiendront le 5 novembre 2017 ;

Considérant que les élus municipaux seront assermentés durant la semaine du 6 novembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE changer la date de la séance ordinaire du 6 novembre 2017 au 13 novembre 2017.

2017-04-77 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 835 ROUTE 219

ATTENDU la recommandation suivante du Comité consultatif en urbanisme (CCU) suite à l'étude d'une demande de dérogation mineure formulée par le propriétaire du 835 route 219, afin de rendre conforme les marges de reculs latérales, avant et arrière soit;

2017-03-03 RECOMMANDATION DU CCU DOSSIER DÉROGATION MINEURE DU LOT 5 366 271, ROUTE 219

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 366 271 route 219, demande au conseil municipal une dérogation mineure concernant la marge de recul arrière, ainsi que la marge avant secondaire, pour se rendre conforme au règlement de zonage ;

ATTENDU QUE la superficie du lot est 1 509.9 mètres carrés et bénéficie d'un droit acquis ;

ATTENDU QUE le lot est situé sur un coin de chemin, n'ayant aucune cour latérale, se retrouve avec deux façades et deux marges de recul arrières ;

ATTENDU QUE les marges de recul avant et arrières requis pour le règlement de zonage sont de 10 m minimum ;

ATTENDU QUE les bâtiments existants sur le lot ont un recul de seulement 4,57 m sur le côté ouest, 3,57 m sur le côté sud et de 8,24 m à l'avant ;

ATTENDU QUE les membres du CCU sont d'avis que si la propriété n'était pas un lot de coin, les voisins seraient voisins latéraux, et que les marges de recul actuellement définies comme des usages arrière seraient des marges de recul latéral d'un minimum de 3 mètres, et que les reculs existants de 4,57 m sur le côté ouest et de 3,57 sur le côté sud seraient conformes ;

ATTENDU QUE les membres du CCU considèrent que la dérogation demandée n'aura pas pour conséquence de porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et ne leur causera aucun préjudice ;

POUR CE MOTIF, il est proposé et résolu unanimement par les membres présents,

DE RECOMMANDER au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure ci-haut décrite pour le lot 5 366 271 route 219.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du CCU présents.

ATTENDU la recommandation du CCU ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYÉ par le conseiller Jamie Moore
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D.accepter la dérogation mineure demandée relative au lot 5 366 271,
tel que ci-haut décrit.

**2017-04-78 APPUI DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ, UTILISATION
À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE SUR LE LOT
5 366 532 DU CHEMIN COVEY HILL**

ATTENDU QUE Monsieur Léo Dauphinais est propriétaire d'une terre agricole, le lot 5 366 532, un lot sur le chemin Covey Hill dans la municipalité du Canton de Hemmingford, d'une superficie de 3716,1 mètres carrés, un terrain agricole constitué de boisés ;

ATTENDU QUE Monsieur Dauphinais demande une autorisation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, pour la construction d'une résidence;

ATTENDU QUE conformément à l'article 61.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la municipalité confirme qu'il y a d'autres espaces disponibles sur le territoire pour la construction d'une résidence ;

ATTENDU QUE le projet n'aura pas d'impact négatif sur les activités agricoles;

ATTENDU QUE le projet décrit, soit la construction d'une résidence est conforme à la réglementation municipale en vigueur ;

ATTENDU Que la demande est conforme l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE RECOMMANDER à la CPTAQ, l'approbation de la demande d'autorisation déposée pour le projet ci-haut décrit ;

DE CONFIRMER la conformité de ce projet aux règlements municipaux en vigueur.

**2017-04-79 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA
SANTÉ MENTALE 2017-2018**

Considérant que la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1er au 7 mai, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger » ;

Considérant que les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois ;

Considérant que la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux ;

Considérant que la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population ;

Considérant que les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu' il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne <etrebiendanssatete.ca>;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Par conséquent, je Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford, proclame par la présente la semaine du 1er au 7 mai 2017 Semaine de la santé mentale dans la municipalité de Canton de Hemmingford et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces » pour se recharger.

2017-04-80 ACHAT D'UN SERVEUR POUR LE BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU QUE tous les documents de la municipalité sont hébergés sur un serveur qui est intégré dans un ordinateur ;

ATTENDU QUE le fait que les programmes dont les employés, utilisent est installé sur chaque poste de travail, ce qui rend la performance des ordinateurs plus lents ;

ATTENDU QUE les documents de la municipalité ne sont accessibles à distance ;

ATTENDU QU'un serveur externe rendra l'accès à distance possible, et enlèvera la charge sur les postes de travail ainsi qu'augmenter l'efficacité, la vitesse et la durée de vie ;

ATTEDNU QUE la municipalité a reçu une soumission de 7,100\$ plus taxes pour l'achat d'un serveur externe, Windows, les licences d'accès à distance, Office 2016 et la configuration ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Jamie Moore
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER l'achat du serveur, les programmes nécessaires et l'installation tel que décrit, les fonds provenant du budget d'immobilisations d'administration de 2017.

2017-04-81 APPUI FINANCIER LÉGION DE HEMMINGFORD, EMBELLISSEMENT DU CÉNOTAPHE

ATTENDU la demande d'appui financier envoyée par la Légion de Hemmingford, pour assumer une partie des frais reliés à l'embellissement du cénotaphe situé sur la rue Champlain, embellissement par des fleurs annuelles;

ATTENDU QUE des bénévoles de la Légion s'occupent des travaux de plantation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le versement d'un appui financier de 200\$ à la Légion de Hemmingford pour les fins ci-haut décrites, du budget des appuis financiers pour 2017.

2017-04-82 FOIRE HAVELOCK, 9 SEPTEMBRE, 2017

ATTENDUE QUE les organisateurs de la Foire Havelock demandent un soutien financier pour aider à couvrir une partie des coûts de la foire annuelle 2017,

ATTENDUE QUE le comité organisateur de la Foire d'Havelock, a but non lucrative, fait la promotion par ses bénévoles de l'activité agricole et de la vie rurale aux visiteurs et résidents locaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jamie Moore, APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER un appui financier de 150\$ afin de supporter la Foire Havelock, provenant du budget de l'année 2017, tel que prévu.

RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES

Le conseil municipal prend connaissance des rapports de l'inspecteur de voirie, de l'inspecteur municipal en bâtiment et du service des incendies.

2017-04-83 PAVAGE DU FOND DE L'ENTREPÔT DE SEL

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron, APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER des travaux de pavage du fond de l'entrepôt de sel, pour un maximum de 10, 000\$, les fonds provenant de la réserve pour la voirie.

2017-04-84 CONGRÈS ANNUEL DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec qui aura lieu à Laval du 24 au 26 mai 2017;

ATTENDU les ateliers et la formation offerts lors du congrès;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard, APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les frais d'inscription au congrès de 1522 \$ avant taxes pour deux employées du bureau municipal, ainsi que les frais de déplacement, les frais d'hébergement, de stationnement et les repas, tels que budgétés pour 2017.

2017-04-85 TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE ROUTE, CHEMIN WILLIAMS

CONSIDÉRANT la demande de l'inspecteur en voirie d'effectuer des travaux de nettoyage de fossés sur une longueur d'environ 300 pieds et de réparations de route avant l'asphaltage prévu pour l'été 2017 sur le chemin Williams ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a évalué que les travaux de nettoyage de fossés et de réparations pour un maximum de 12,000\$ plus taxes ;

IL EST proposé par le conseiller Jamie Moore, APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les travaux et le paiement, les fonds provenant du budget municipal de la voirie de 2017.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Un résident du Canton fait plusieurs remarques concernant certains employés municipaux, et sur la clause de variation de quantité de 15% dans le contrat de pavage du chemin Williams.

2017-04-86 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la séance soit levée à 20 h34.

Paul Viau
Maire

Sara Czyzewski
Directrice générale et sec.-très.

Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS: La directrice générale, secrétaire-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus;

2017-04-70
2017-04-81
2017-04-84

2017-04-75
2017-04-82
2017-04-85

2017-04-80
2017-04-83